



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 121402

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les revendications des comités de la fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA). Malgré les engagements pris par le Président de la République en 2007, l'indice de retraite du combattant n'aura toujours pas atteint les 48 points en fin de mandature. De même, est demandée avec constance l'attribution de la carte du combattant à tous les militaires arrivés en Algérie avant le 2 juillet 1962 et justifiant de 120 jours de présence. Quant à l'allocation différentielle de solidarité - de 834 € depuis le 1er avril 2011 - en faveur des conjoints survivants les plus démunis ou aux anciens combattants placés dans une situation identique, il conviendrait qu'elle soit portée au niveau du seuil de pauvreté établi à 949 € par mois. Enfin, est attendue avec impatience la reconnaissance officielle de la date anniversaire du 19 mars 1962 comme celle de la fin de la guerre d'Algérie. Le 50e anniversaire à venir pourrait être l'occasion d'une première commémoration officielle qui aurait tout le sens que la date retenue du 5 décembre n'a pas. Aussi, elle lui demande celles des revendications auxquelles le Gouvernement entend faire droit.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121402

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11725

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)